



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecins

Question écrite n° 72201

Texte de la question

M. Renaud Muselier attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur une préoccupation exprimée par les attachés hospitaliers, en vue de mettre un terme à la précarité de l'emploi dans leur secteur. Malgré l'importance des tâches effectuées par les attachés à l'hôpital, qui doivent notamment pallier la pénurie d'internes, ces derniers n'ont ni contrat de travail ni salaire minimum garanti, sur des postes à reconduction tacite de un à trois ans. Avec l'application de la réduction du temps de travail, la charge de travail des attachés augmente sans mise à niveau de leur rémunération. Or les dispositions prises contre l'emploi précaire à l'hôpital n'ont jamais concerné les médecins, aucune disposition n'est prévue pour eux. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement a enfin l'intention de se pencher sur ce problème afin que leurs revendications, jugées légitimes par l'ensemble du corps hospitalier, soient rapidement prises en considération.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72201

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 411